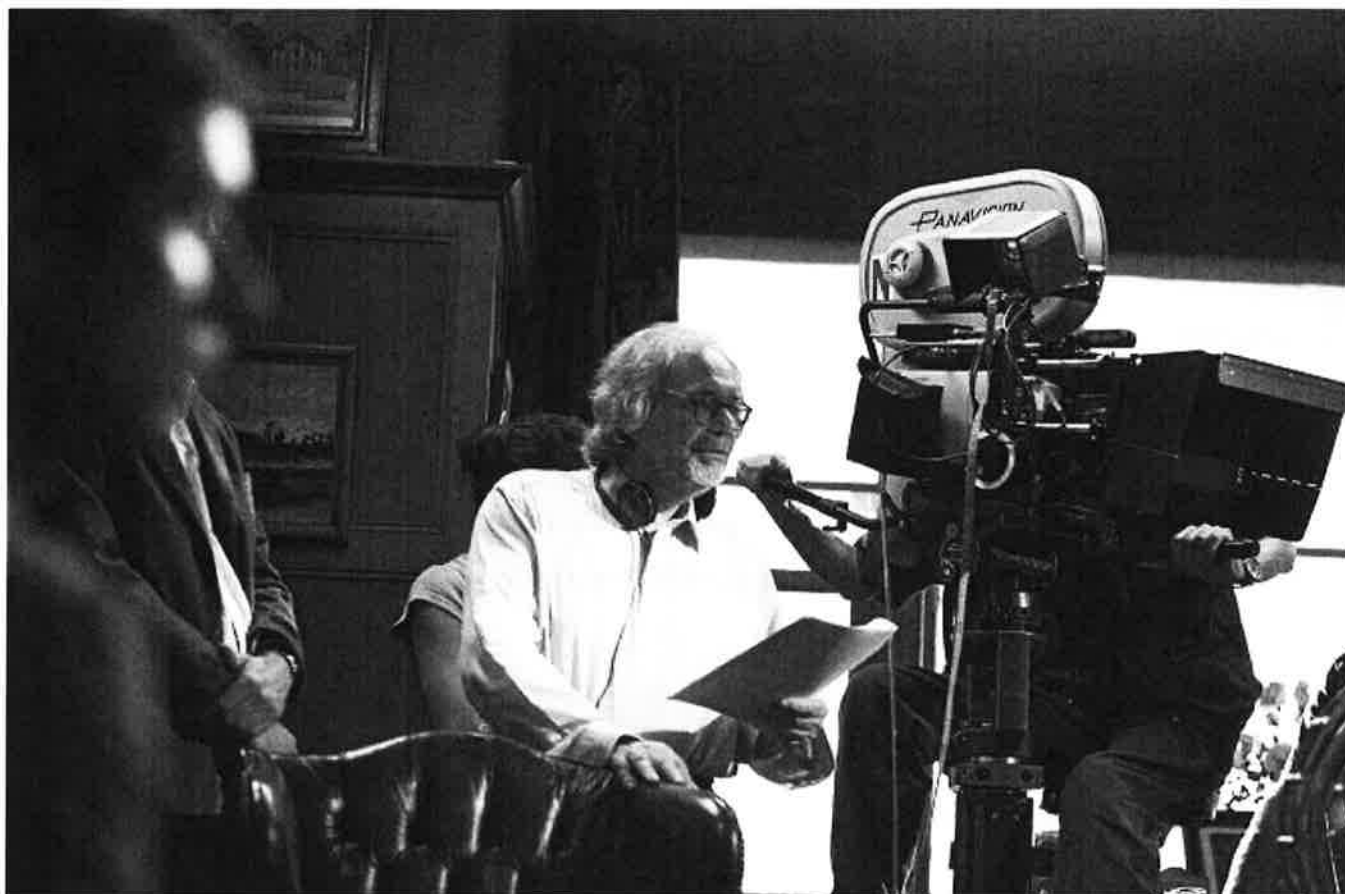


le film français

le premier magazine web des professionnels de l'audiovisuel



CINÉMA

Convention collective cinéma : la date de la décision du Conseil d'État connue

Date de publication : 19/02/2015 - 15:40

Alors que le secteur de la production de films de cinéma et publicitaire est suspendu à la décision que va rendre dans quelques jours le Conseil d'État sur la Convention collective du cinéma, les producteurs de films publicitaires, à l'origine du recours, expliquent leur souhait en cas d'annulation de l'arrêté d'extension du 1er juillet 2013.

Car rappelons, comme nous l'évoquions dans *Le film français* du 13 février 2015, qu'il y a une forte probabilité d'annulation de l'arrêté d'extension de la Convention collective de la production cinéma du 1er juillet 2013, au vu de la position prise par le rapporteur public

lors de l'audience du 30 janvier sur les recours déposés par l'APFP et la CFDT (celle-ci ayant été soutenue par la SRF). Le rapporteur a, en effet, conclu à l'absence de représentativité (au sens du droit du travail) de l'Association des producteurs indépendants, seul syndicat de producteurs à avoir ratifié la Convention collective du 20 janvier 2012, et qui réunit l'activité production des sociétés UGC, Gaumont, Pathé et MK2.

Le Conseil d'État doit rendre sa décision, selon nos informations, **le 24 février dans l'après-midi.**

En attendant, dans un communiqué de presse, l'Association des producteurs de films publicitaires (APFP) rappelle qu'elle a participé à la quasi-totalité des négociations relatives à une telle convention collective et notamment, souligne-t-elle, "celle du 8 octobre 2013 où il avait été convenu de négociations spécifiques au secteur des films publicitaires..." Une négociation qui n'a jamais vraiment pu avoir lieu.

Pour l'APFP, "seule l'annulation de l'extension permettra de se remettre à la table des négociations, afin de travailler sereinement et dans une écoute mutuelle cette fois, sur les spécificités de la production des films publicitaires et d'y apporter des réponses satisfaisantes pour tous."

L'APFP estime que "dans l'hypothèse où l'arrêté d'extension du 1er juillet 2013 serait annulé, contrairement à ce que certains laissent penser, cela n'aboutira pas à un simple retour aux minima légaux".

Le syndicat appelle de ses vœux "l'ensemble des partenaires sociaux de la branche de la production cinéma et des films publicitaires à ouvrir une nouvelle phase de négociations plus respectueuse de la représentativité et de la pluralité de notre branche pour aboutir à la signature d'une convention collective de la production cinématographique et de films publicitaires adaptée à TOUS les employeurs et salariés de notre branche".

Sarah Drouhaud

© crédit photo : LFF